

Voici le sixième numéro de ASA – *mise à jour*, le bulletin d'information de l'ASA. Il paraît quatre fois par an, en été, automne, hiver et printemps. Il est diffusé aussi par internet ; si vous avez une adresse électronique, inscrivez-vous à la *mailing list* en envoyant un mail à l'adresse ci-dessous : [asa@armenian.ch](mailto:asa@armenian.ch). N'hésitez pas à nous contacter pour toute autre question relative à nos activités. Par ailleurs, tous les documents relatifs à notre activité sont accessibles sur notre site internet <http://www.armenian.ch/~asa/index.html>.

- **Le procès pour négation du génocide** a connu son épilogue : le recours que nous avons formulé contre la décision de non-entrée en matière du Tribunal Cantonal bernois (2<sup>e</sup> instance) a été rejeté par le Tribunal fédéral. Cela n'est pas une surprise étant donnée la récente jurisprudence du TF sur des questions analogues et si l'on regarde en arrière la manière dont la procédure a été menée par la justice bernoise. Avant même que les attendus soient publiés, il faut admettre que c'est une défaite incontestable. Mais il faudra la convertir en force politique : nous sommes décidés quant à nous à poser la question publiquement de l'application de la loi antiraciste dans son al. 4 (négation d'un génocide ou d'un autre crime contre l'humanité). En effet, en privilégiant la paix publique comme bien protégé par la loi, et non pas la dignité humaine, le TF empêche la constitution de partie civile des victimes ou de leurs descendants et rend ainsi la condamnation des infractions en question pratiquement impossible. D'un mot, on peut dire que la jurisprudence qui se constitue actuellement est en contradiction avec l'esprit de la loi votée par le peuple suisse en septembre 1994, qui était de rendre punissable un certain type d'atteinte à la dignité humaine. Au cours de l'année prochaine, nous allons donc entamer des démarches visant à créer un débat autour de ces questions, et aboutir, peut-être, à des changements dans la procédure pénale.

Vous trouverez sur notre site un texte important de Rupen Boyadjian, *Réflexions sur le cas judiciaire pour négation du génocide arménien*, qui revient sur le déroulement de la procédure et sur les conséquences de ce jugement pour l'application de la loi antiraciste.

Nous tenons ici déjà à remercier toutes celles et tous ceux qui ont soutenu cette cause, par leur travail, par leurs contributions financières, par leur présence lors du procès en première instance, ou par leurs encouragements. Cette affaire a été celle de toute la communauté (mais pas seulement !), et nous sommes fiers de cela. Le vendredi 26 janvier (date à confirmer), nous vous convions à une réunion publique pour débattre ensemble du bilan à tirer de cette aventure et des suites à entreprendre.

- **La reconnaissance du génocide aux Chambres fédérales, suite et pas encore fin** : la session parlementaire de septembre est passée sans que le Postulat Vaudroz soit mis à l'ordre du jour, ce qui n'est pas une surprise. En principe, il devrait en être de même

pour celle de décembre, alourdie encore par l'élection au Conseil fédéral en remplacement de Ruth Dreifuss.

L'ASA a organisé en collaboration étroite avec l'Union Arménienne de Suisse une projection spéciale à Genève du dernier film d'Atom Egoyan à laquelle plusieurs personnalités politiques ont assisté, dont J.-Ph. Maitre, L. Moutinot, J.-C. Vaudroz. Le film n'a pas eu de succès commercial, et il n'est pas sûr qu'il sorte en Allemagne et en Suisse alémanique, mais le fait qu'Egoyan ait été l'invité d'honneur du festival Cinéma Tout Écran (Genève, fin octobre) était un événement bienvenu.

- **La dernière séance du Comité**, le 15 octobre, était consacré principalement à une discussion concernant la stratégie à adopter en vue de la session de décembre. La prochaine séance aura lieu au début janvier. Notez que **l'Assemblée générale aura lieu cette année en mars** et que nous organiserons fin janvier une (demi-)journée de réflexion sur l'avenir de l'ASA. Dès que ce sera fixé, nous enverrons un message par la mailing-list.

### **Brèves de l'Arménie.**<sup>1</sup>

L'héritage soviétique continue de peser sur la gestion du pays, comme chacun le sait. Cela n'empêche pas les autorités de proposer des innovations étonnantes : ainsi la possibilité depuis le 31 octobre d'obtenir un **visa par internet**, en payant par carte de crédit. Pour cela deux adresses : celle de la conférence Arménie-diaspora <http://www.armeniadiaspora.com/> et celle du Ministère des affaires étrangères <http://www.armeniaforeignministry.am/>

On cherche désespérément un journalisme véritablement indépendant en Arménie. La presse aussi est infectée par le virus du clientélisme, qui est au fond le meilleur qualificatif du système politique postsoviétique. Il y a pourtant un **journalisme indépendant**, présent sur le web aussi : allez voir chaque vendredi <http://www.armenianow.com> un site qui propose des articles de fond couvrant tous les domaines qu'un bon hebdomadaire engagé pour la justice et la solidarité devrait couvrir. A voir aussi le site de l'Association des journalistes d'investigation d'Arménie <http://www.hetq.am/>, qui propose des analyses de fond sur la politique intérieure, la géopolitique et d'autres sujets.

Une organisation qui défend efficacement les droits de l'homme, cela existe, je l'ai rencontrée : il s'agit de **l'Institut pour la démocratie et les droits de l'homme**, basée à Erevan et présidée par une femme extraordinaire, Armineh Arakelian. Deux faits d'armes remarquables : ils ont réussi à s'imposer comme interlocuteurs de la société civile dans le cadre du programme de la Banque mondiale pour la réduction de la pauvreté, entre la BM et le gouvernement arménien. Ils ont été rapporteurs lors d'une conférence internationale sur les droits des minorités en Arménie. L'existence de cette organisation est l'une des raisons d'espérer dans la crise morale et politique qui empêche le développement d'une véritable démocratie dans le pays. Leur site est actuellement en construction, mais allez-y, pour voir s'ils ont terminé : <http://www.idhr.am/>.

**SK, novembre, 2002**

---

<sup>1</sup> Cette rubrique sera dorénavant fixe. Elle est le lieu d'informations qui ont pour but de donner des voies d'accès moins connues à l'Arménie, et informant sur les activités de la société civile. Le ton reflète les opinions et les préférences de son rédacteur. [SK]